COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Janvier (24/01/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les guestions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON. Adjoints.

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), Adjoints.

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

Mme Hélène DELTORT, Adjoint,

M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

- M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.
- M. Pierre GUILLAMAT ne prend pas part au vote.

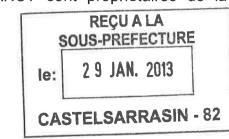
17 - 24 janvier 2013

CESSION A TITRE GRATUIT DES PARCELLES CO N° 480, 494, 216 SITUEES A BORDE ROUGE A M. ET MME TREVISANUT

Rapporteur: Monsieur le Maire

Considérant que Monsieur et Madame TREVISANUT sont propriétaires de la

parcelle cadastrée section CO n°214,



Considérant que les parcelles CO n° 216, 480 et 494 représentent un intérêt pour le futur acquéreur,

Considérant que les consorts TREVISANUT utilisent actuellement les parcelles pensant, en toute bonne foi, en être propriétaire depuis l'acquisition de la parcelle CO 214.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section CO numéros 216, 480 et 494 d'une superficie, respective, de 35 m², 107 m², 107 m²

DIT que la Commune prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Pour copie conforme

Moissac le 25 janvier 2013

Le Maire,

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE

Ie: 2 9 JAN. 2013

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :